

Votre guide pour bien déménager

Bienvenue chez vous !

Merci de nous avoir fait confiance pour l'achat de votre bien. Nous sommes à vos côtés tout au long de votre déménagement et vous présentons toutes les étapes indispensables pour un déménagement sans stress.

Les informations pratiques



Félicitations,
vous avez acquis un bien dans lequel vous allez emménager bientôt

1

Préparer son déménagement :

Il s'agit de la phase d'anticipation, une bonne planification permet d'éviter le stress et les mauvaises surprises

J-60/90

- Fixer une date de déménagement Choisir une période (hors week-end ou vacances scolaires si possible) pour optimiser les coûts et la disponibilité des prestataires.

- Comparer les options : déménager seul ou avec des professionnels Déménager seul coûte moins cher, mais prend plus de temps et d'énergie. Les professionnels proposent des formules tout compris.

- Demander des devis à plusieurs déménageurs et comparez les tarifs, services inclus (emballage, démontage, assurance) et conditions d'intervention.

2

Organiser la logistique :

À 30 jours du départ, il faut activer la logistique et sécuriser les aspects matériels.



J-30

- Réserver les déménageurs ou un véhicule utilitaire et vérifier que le véhicule correspond au volume de vos affaires.

- Prévoir le stationnement le jour J Faites une demande auprès de la mairie pour réserver un emplacement (dans l'ancien et le nouveau logement).

- Prévoir des cartons et fournitures en quantité suffisante

- Informer le propriétaire ou l'agence (si location) et envoyez votre lettre de préavis (en recommandé) et convenez d'un état des lieux de sortie.

3

Démarches administratives prioritaires :

Certaines démarches doivent être anticipées car elles prennent du temps ou ont des délais légaux à respecter.



J-30/0

- Changer l'adresse auprès des services publics via Service-public.fr et faire une réexpédition du courrier via La Poste

- Mettre à jour votre carte grise et changer l'adresse sur votre permis de conduire (optionnel)

- Informer du changement :
La CAF
La caisse d'assurance maladie
Les impôts
La banque
La mutuelle
L'assurance santé

- Inscription sur les listes électorales

4

Fournisseurs : contrats à résilier ou transférer

Ne pas oublier de couper ou transférer les abonnements à temps.



J-30/0

Énergie :

- Résilier les contrats d'électricité et de gaz de l'ancien logement. Faites-le 48h avant le départ pour éviter la facturation inutile.

- Souscrire à de nouveaux contrats pour le nouveau logement. Comparez les offres pour bénéficier des meilleurs tarifs.

Internet / Téléphonie :

- Transférer ou résilier votre box internet. Vérifiez la couverture à la nouvelle adresse. Certains opérateurs facturent des frais de résiliation.

Eau :

- Contacter le service des eaux de la commune (voir pour maison). Résiliez l'ancien contrat et ouvrez le nouveau si nécessaire.

Assurance :

- Mettre à jour votre contrat d'assurance habitation. L'assurance est obligatoire dès l'entrée dans un nouveau logement (notamment en location).



Vie personnelle, pro et scolaire : les dernières étapes

Ne négligez pas ces démarches plus personnelles, mais tout aussi importantes.

Vie professionnelle :

- **Informez votre employeur pour la fiche de paie, les assurances, le dossier RH.** Certains employeurs proposent un jour de congé déménagement.

- **Mettez à jour les services internes** (badge, livret salarié, etc.)

Éducation :

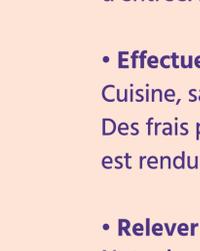
- **Demandez un certificat de radiation à l'ancienne école.** Nécessaire pour l'inscription dans le nouvel établissement.

- **Inscrivez vos enfants à la nouvelle école** Se fait à la mairie ou directement auprès de l'établissement, selon les cas.

Vie sociale :

- **Prévenez vos clubs, associations, abonnements divers** Pensez aussi aux abonnements presse, plateformes de streaming, etc.

- **Prévenez votre médecin traitant et transférez le dossier médical si besoin.**



Ancien logement : bien clôturer

Que vous soyez propriétaire ou locataire, certaines actions sont indispensables avant de quitter votre ancien logement.

- **Faire l'état des lieux de sortie** (si location) Comparez avec l'état des lieux d'entrée. Prenez des photos si nécessaire.

- **Effectuer un nettoyage complet** Cuisine, salle de bain, sols, vitres, etc. Des frais peuvent être retenus si le logement est rendu sale.

- **Relever les compteurs** (eau, gaz, électricité) Noter les chiffres ou prendre une photo, utile en cas de litige.

- **Résilier tous les contrats associés au logement** Téléphonie, énergie, alarme, assurance...

- **Rendre les clés** À l'agence ou au propriétaire, contre un document signé.

Pour plus d'infos, rendez-vous sur :

www.lamy-immobilier.fr